



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-WT-527

Déposé le : 14.6.2016

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Bochuz serait-il à nouveau sous haute tension ?

Texte déposé

La semaine passée, la presse vaudoise relatait une nouvelle affaire relative à la gestion des prisons de notre canton. Cette fois-ci, ce ne sont pas les citoyens ou les policiers qui se plaignent, ni le voisinage, ni les victimes, ni les magistrats, ni les politiciens, ni même la direction ou le personnel pénitencier mais bel et bien les détenus eux-mêmes. Un comble !

Même s'il faut rester prudent sur la fiabilité de certaines déclarations, ces indices devraient inciter le SPEN à anticiper et à prendre rapidement conscience de ces faits.

Plusieurs détenus témoignent d'un laisser-aller inadmissible : trafic de drogues, trafic de téléphones portables, alcool, règlements de compte claniques, laxisme des gardiens voire même une certaine complicité inadmissible.

Si les faits s'avéraient fondés, cette situation est intolérable, en plus elle permettrait à des détenus de pouvoir poursuivre leurs activités criminelles depuis leur cellule, respectivement de pouvoir favoriser une évasion ou anticiper la reprise de leurs activités après leur libération.

Par ailleurs, on a pu lire que depuis plusieurs mois, des prisonniers du quartier de haute sécurité des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) sont entrés en contact avec *24 heures* avec la volonté de dénoncer ce qu'ils estiment être 'le chaos de la prison' (*24 heures* du mercredi 8 juin 2016)..

Face à tous ces indices, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le trafic de drogues et de téléphones portables est-il connu des Etablissements vaudois ? Quel en est l'ampleur ? Comment des prisonniers du quartier de haute sécurité ont-ils pu rentrer en contact avec le *journal 24 heures* ?
- Les visiteurs et les agents de détention sont-ils systématiquement fouillés ?
- Est-il bien vrai que dernièrement des rixes ont été occasionnées et qui ont entraîné une sanction générale ?
- Qu'en est-il de la détection et la localisation des téléphones mobiles ? Le SPEN envisage-t-il d'installer des brouilleurs d'ondes de portables respectivement et d'engager des chiens (drogue) ? Si non, pour les deux cas, pour quelles raisons ?
- Suite à ces récents événements, quelles sont les mesures que Conseil d'Etat envisage prendre et dans quel délai et de manière générale, quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur ces récents événements ?

Commentaire(s)

Conclusions

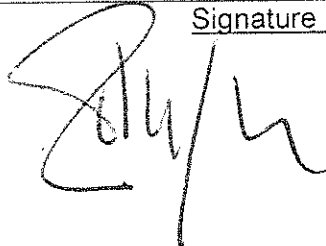
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Denis RUBATTEL

Signature :



14.6.2016

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :